

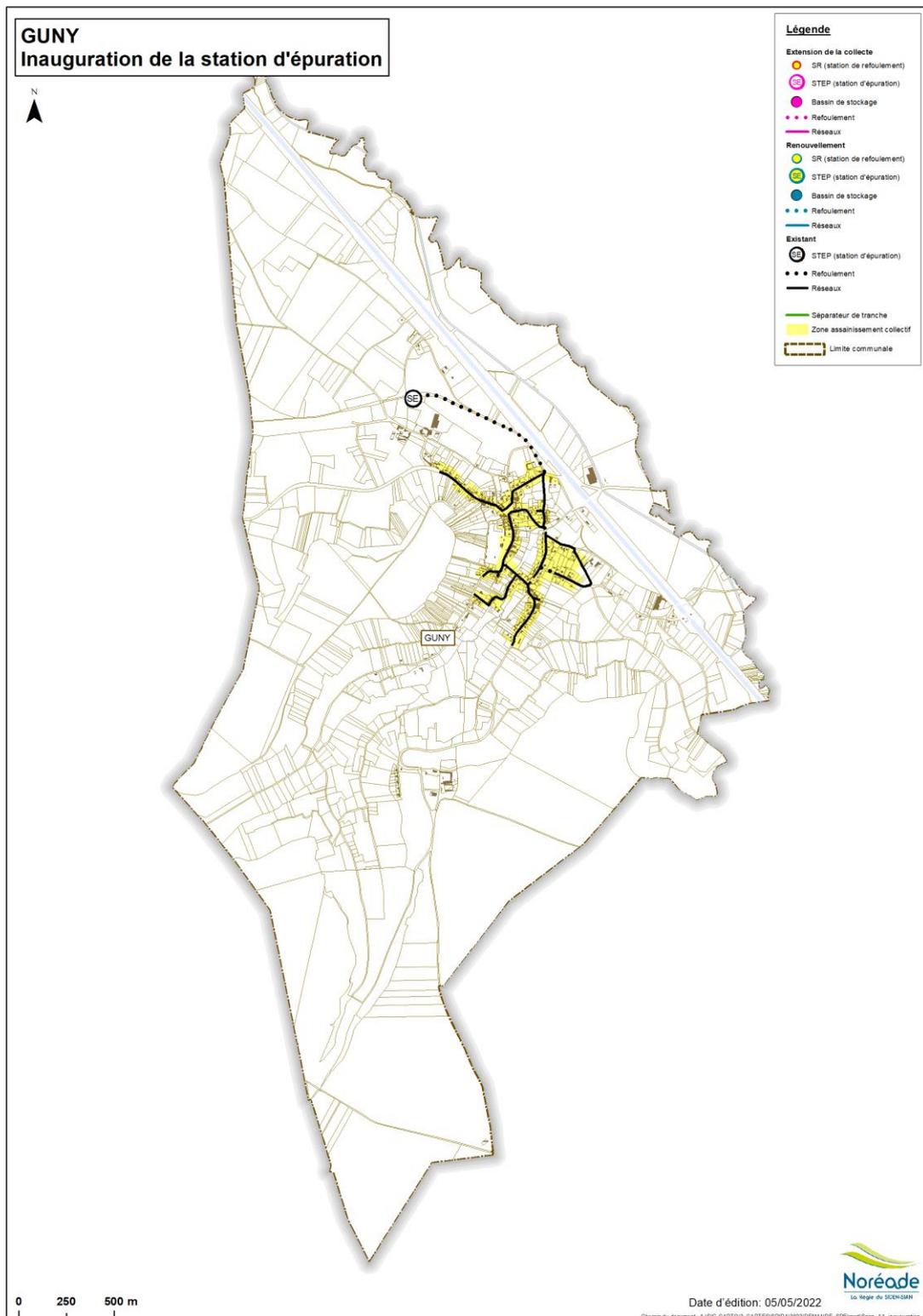


INAUGURATION

de la station d'épuration communale
de GUNY

12 septembre 2023

PLAN DE L'AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT DE GUNY





BILAN DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE GUNY

La commune de Guny a adhéré en 2006 au SIDEN-SIAN pour la compétence assainissement collectif.

Le zonage assainissement de la commune a été approuvé, après enquête publique, le 18 juin 2019.

La desserte de la zone d'assainissement collectif est partiellement réalisée rues Saint-Pierre, des Lilas, des Moulineaux et du Château. Il reste une tranche importante de 584 000€HT d'ores et déjà programmée rue du Mont de Guny, du Petit Pont et de la Creillère qui permettra de desservir les 46 derniers logements. Ces travaux nécessitant un appel d'offres spécifique seront réalisés courant d'année 2024.

Le montant de desserte en assainissement collectif de la commune s'élèvera à 1 500 000€HT.

GÉNÉRALITÉS SUR LE PROJET

La nouvelle station d'épuration communale de Guny a été dimensionnée pour une capacité de traitement de 350 équivalent-habitants. Elle est prévue pour traiter les effluents d'origine domestique collectés sur la commune.

La filière de traitement retenue est de type boues activées à faible charge, et après traitement, les eaux sont rejetées dans l'Ailette via le contre fossé du Canal de l'Oise à l'Aisne.

Les boues produites sont stockées sur site sous forme liquide avant d'être valorisées dans le cadre d'un plan d'épandage agricole.

Pour la réalisation de cette station d'épuration, un appel d'offres ouvert a été lancé et le marché de travaux a été attribué au groupement d'entreprises TECHFINA SA / CRB.

L'ouvrage est exploité par le Centre d'exploitation de Noréade basé à Urvillers.



■ DATES CLÉS DU PROJET

- 08 juillet 2016 → Acquisition de la parcelle de la future station d'épuration
- 19 mai 2018 → Signature de la convention de mise en superposition du contre fossé du canal de l'Oise à l'Aisne, entre VNF et la commune de Guny
- 28 juin 2018 → Mise en instruction du dossier de déclaration au titre du code de l'environnement
- 30 août 2018 → Accord de la DDT02 sur le dossier de déclaration
- 10 octobre 2018 → Lancement de l'appel d'offres relatif à la construction de la station d'épuration de Guny, appel d'offre rendu infructueux le 14 décembre 2018
- 08 février 2019 → Lancement d'un nouvel appel d'offres
- 27 juin 2019 → Choix des entreprises titulaires pour la réalisation des travaux
- 21 novembre 2019 → Notification du marché
- 02 juillet 2020 → Obtention du permis de construire
- 18 janvier 2021 → Ordre de service « travaux »
- 28 juin 2022 → Constat d'achèvement de la construction
- 15 septembre 2022 → Mise en service de l'installation
- 12 juillet 2023 → Inauguration



LE RELÈVEMENT DES EAUX BRUTES

- ◆ Un poste de relèvement équipé de 2 pompes (1 en fonctionnement + 1 en secours) relève les eaux brutes vers le pré-traitement au débit de pointe de 8 m³/h (Poste positionné à l'angle de la rue de Quincy et de la rue Saint Georges).

L'ÉPURATION DES EAUX

- ◆ Un pré-traitement constitué d'un dégrillage automatique, d'un canal de dessablage, et d'une lame siphonide de dégraissage.
- ◆ Un bassin d'aération de 110 m³ équipé d'une turbine de surface permettant d'apporter l'oxygène nécessaire au développement des bactéries qui assurent la dépollution. Pendant les périodes d'arrêt de l'aération, deux agitateurs de fond assurent le brassage continu du milieu, pour l'obtention d'un mélange homogène.
- ◆ Un ouvrage de dégazage.
- ◆ Un clarificateur raclé de 7.00 mètres de diamètre permettant la décantation des boues avant rejet des eaux épurées.
- ◆ Un poste de recirculation et d'extraction des boues équipé de 3 pompes.
- ◆ Un canal de comptage équipé d'un venturi et d'une sonde à ultrason pour la mesure en continu des volumes d'eau épurée.

LE TRAITEMENT DES BOUES D'ÉPURATION

- ◆ 1 silo à boues d'une capacité de 100 m³, équipé d'un agitateur pour le brassage et l'épaississement des boues.



■ LES ÉQUIPEMENTS DIVERS

- ◆ Un local d'exploitation aménagé sous les prétraitements, équipé d'un bureau, et de l'armoire de commande électrique.
- ◆ Deux fosses de stockage des sous-produits sables et graisses extraits du pré-traitement.
- ◆ Une bêche spécifique pour le stockage des écumes et des flottants collectés sur le dégazeur et sur le clarificateur.
- ◆ Un poste toutes eaux, équipé de 2 pompes pour relever les diverses égouttures dans le bassin d'aération.



PARAMETRES DE DIMENSIONNEMENT ET NORMES DE REJET

PARAMETRES DE POLLUTION

- ◆ 42 m³/j pour le débit de référence
- ◆ 8 m³/h pour le débit de pointe temps secs
- ◆ 21 kg DBO5/j
- ◆ 31,5 kg MES/j
- ◆ 42 kg DCO/j
- ◆ 4,5 kg NGL/j

NIVEAUX DE TRAITEMENT RETENUS SUR 24 HEURES

- ◆ DBO5 < 20 mg/l
- ◆ MES < 25 mg/l
- ◆ DCO < 80 mg/l
- ◆ NGL < 15 mg/l



LE FINANCEMENT

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Subvention 289 800 € HT

Avance remboursable sur 20 ans à un taux de 0%..... 96 600 € HT

AUTOFINANCEMENT de Noréade..... 607 710 € HT

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX..... 994 110 € HT